

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance extraordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 23 juillet 2018 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. François St-Laurent, conseiller au siège #4, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 18-07-23-148

Il est proposé par M. Steeve Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA DÉMARCHE
ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE ET
RECOMMANDATION**

Résolution numéro : 18-07-23-149

Suite à l'ouverture des soumissions, il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie d'accepté la soumission la plus basse conforme au montant de 163 839, 38\$ conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution numéro : 18-07-23-150

M. Jean-Rock Michaud, conseiller au siège #5, par la présente :

* donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 241 décrétant un emprunt pour l'achat d'une souffleuse à neige neuve amovible de type 2 phases à commande électrique sans fil 2018.

* dépose le projet du règlement numéro 241 intitulé souffleuse amovible de type 2 phases à commande électrique sans fil 2018.

**ALLOCATION DU PERSONNEL AFFECTÉ LORS
D'UNE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Résolution numéro : 18-07-23-151

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Steeve Michaud que le taux horaire lors d'une procédure d'enregistrement est celle suggéré par DGEQ pour l'exercice financier 2018.

Adopté à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 18-07-23-152

À 19 h 20 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très